



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 30/08/2022

SÉCHERESSE EN CORRÈZE : L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT EST MAINTENU EN ÉTAT DE CRISE

Le préfet de la Corrèze a réuni ce jour le comité de suivi de la ressource en eau afin de partager les informations sur la situation actuelle et les perspectives d'évolution.

Depuis le début du mois de juillet, la situation météorologique est marquée par la persistance d'un temps chaud et sec. Après un déficit pluviométrique de 95 % en juillet, le mois d'août enregistre un déficit de l'ordre de 45 % par rapport à la normale, avec un indice d'humidité des sols qui demeure très bas.

Les quelques pluies qui se sont produites aux environs de la mi-août n'ont apporté qu'une embellie passagère. Depuis, les mesures de piézomètres révèlent une dégradation du niveau de remplissage des ressources souterraines (30 % affichent un niveau « très bas »). Les stations hydrométriques enregistrent également une baisse des débits dans les cours d'eau. Concernant l'alimentation en eau potable, celle-ci reste précaire et préoccupante, notamment dans deux communes qui sont toujours approvisionnées au moins partiellement par citernage.

Au vu des éléments partagés lors de ce comité et en l'absence de perspective de précipitation à court terme, le préfet a décidé de **maintenir en état de crise sécheresse toutes les zones hydrographiques du département de la Corrèze. Les mesures prévues par l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau, restent donc en vigueur.** Il est précisé qu'elles ne s'appliquent pas aux communes adhérentes à Belloc dès lors que l'eau provient du réseau public d'eau potable.

Ainsi, les prélèvements hors usages prioritaires (alimentation en eau potable, défense incendie, abreuvement des animaux...) demeurent suspendus. Les pratiques suivantes sont donc interdites à partir de l'eau du réseau :

- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage équipée d'économiseur d'eau ou de lavage haute pression ;
- le remplissage complet, la remise en eau, le renouvellement de l'eau des piscines privées ;
- l'arrosage automatique ou au jet des jardins ;

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

- l'arrosage des pelouses ;
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.

Le préfet invite chaque consommateur d'eau à être très attentif à l'utilisation de cette ressource, et au respect des mesures édictées.

Retrouvez l'arrêté et toutes les informations utiles sur :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>
ainsi que sur le site : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

L'eau est une ressource rare et chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour l'économiser.

Pour plus d'informations et savoir comment agir efficacement, rendez-vous sur :

<https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse>

Service référent :

DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques – Unité gestion de la ressource en eau
05 55 21 82 51

ddt-seper@correze.gouv.fr

Cabinet du préfet **Bureau de la communication interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex